

CONSTRUCTION DE 29 LOGEMENTS COLLECTIFS

133 AVENUE DE FRONTON 31 200 TOULOUSE

RESIDENCE NOBELIA

NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article R.261-13, alinéa 3 du CCH (ancien article 18, alinéa 3 du décret n° 67-1166 du 22 décembre 1967) et fixée par l'arrêté du 10 mai 1968

Maître d'Ouvrage ou Vendeur **PROMOLOGIS**2 rue du Docteur Sanières CS 90718
31 0007 TOULOUSE Cedex 6

LOGEMENTS COLLECTIFS

PREAMBULE

PROMOLOGIS / ZELIDOM s'est engagé sur cette opération à obtenir la certification NF Habitat.

La construction se conformera aux lois et réglementations en vigueur, aux prescriptions des Documents Techniques Unifiés à caractère obligatoire, établis par le Centre Scientifique Technique du Bâtiment et aux règles de construction et de sécurité.

En particulier, la construction sera conforme à la Nouvelle Réglementation Acoustique, la nouvelle Réglementation Environnementale (RE2020) et à la Nouvelle Réglementation Handicapés (Arrêté du 1er Août 2006).

Les matériaux et références de matériaux énoncés dans le présent descriptif peuvent changer pour des raisons indépendantes de la volonté du vendeur.

Les changements peuvent être la conséquence de faillites industrielles, d'exigences particulières émanant des pouvoirs publics, découlant de nouvelles normes ou documents techniques ou encore d'adaptations liées à la réglementation thermique.

En cas d'impératifs techniques ou esthétiques, l'architecte se réserve le droit de remplacer certains matériaux, ou modifier certaines prestations ou aménagements en accord avec les règles de l'art.

Les prescriptions techniques du parking sous-sol de la résidence permettent de protéger le parking vis-à-vis de la nappe phréatique jusqu'au niveau HE de celle-ci (niveau HE : niveau des hautes eaux pouvant se produire au moins une fois tous les dix ans).

Les ouvrages en sous-sol ne sont pas destinés à un usage d'habitation, de caves, d'archives ou d'exploitation professionnelle de matériels techniques. Aussi il n'est prévu aucune étanchéité complète permettant la protection totale des ouvrages en sous-sol. Des eaux de suintement sont susceptibles de se produire dans le parking.

Suivant les prescriptions du concessionnaire réseau électrique, la résidence pourra être équipée d'un transformateur électrique.

La conformité de la construction sera tout au long de sa mise en œuvre vérifiée par un bureau de contrôle agréé. Un Dossier d'Intervention Ultérieure sur l'Ouvrage (D.I.U.O) sera réalisé par un coordonnateur sécurité et protection de la santé agréé, désigné par le Maître d'Ouvrage, et sera remis à la copropriété à la livraison du bâtiment.

1 CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

1.1 <u>INFRASTRUCTURE</u>

1.1.1 Fouilles

Décapage de terre végétale et stockage pour remploi.

Terrassements en pleine masse pour la plateforme du bâtiment, terrassements en rigoles, en trous et/ou en puits pour les fondations des bâtiments.

Evacuation des terres excédentaires.

1.1.2 Fondations

Fondations en béton armé, de type superficielles ou semi-profondes ou profondes ou confortement du sol, selon les prescriptions de l'étude géotechnique et du bureau d'étude béton.

1.2 MURS ET OSSATURES

1.2.1 Murs du sous-sol

1.2.1.1 Murs périphériques

Murs périphériques en béton banché brut de décoffrage ou en bloc d'aggloméré brut ou en pieux béton sécants apparents selon avis bureau d'études structure.

1.2.1.2 Murs de refends

Parois d'infrastructures réalisées en béton banché brut de décoffrage, épaisseur variable selon étude du BET Structure.

1.2.2 Murs de façades

1.2.2.1 Murs des étages intermédiaires

En maçonnerie de terre cuite, ou d'aggloméré de ciment ou béton banché, épaisseur variable selon calcul de l'ingénieur béton.

Les façades seront revêtues selon le cas :

- enduits décoratifs monocouches de différentes teintes,
- de plaquettes en terre cuite,
- Eléments préfabriqués en béton peints,
- suivant plans de façades et de localisation de l'architecte.

Doublage intérieur des logements donnant sur des parties extérieures par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique (BET) et la règlementation en vigueur.

1.2.2.2 Murs du dernier niveau

Dito 1.2.2.1

1.2.3 Murs pignons

Dito 1.2.2.1

1.2.4 Murs mitoyens

Dito 1.2.2.1

1.2.5 Murs extérieurs divers (loggias – séchoirs)

Dito 1.2.2.1

1.2.6 Murs porteurs à l'intérieur des locaux (refends)

En voile béton armé ou maçonnerie, finition brute et faïencé pour les locaux « Ordures ménagères » (selon certification NF Habitat) épaisseur variable selon les calculs de l'ingénieur béton.

Doublage intérieur des parois donnant sur les coursives extérieures, par complexe plaque de plâtre et isolant, nature et épaisseur selon définition par le bureau d'étude thermique et la règlementation en vigueur.

1.2.7 Murs ou cloisons séparatifs :

Entre locaux privatifs contigus:

Voile béton armé ou maçonnerie ou cloisons séparatives en plaques de plâtre de type SAD, épaisseur variable selon calculs du BET structure.

Entre locaux privatifs et autres locaux :

Idem, avec renfort acoustique et/ou thermique éventuel, selon règlementation acoustique en vigueur et/ou thermique.

1.3 PLANCHERS

1.3.1 Planchers sur étages courants

Planchers en béton armé sur prédalles, épaisseurs variables selon les calculs du BET structure, conformément aux règlementations acoustiques, thermiques et aux règles de stabilité des ouvrages en vigueur.

1.3.2 Planchers sous terrasses

Dito 1.3.1, avec réservation et finition pour recevoir une étanchéité, avec isolation selon définition par le BET thermique

1.3.3 Planchers sur locaux collectifs, sociaux, techniques, entrées, circulations et locaux divers chauffés

Dito 1.3.1.

1.3.4 Planchers sur locaux non chauffés ou ouverts

Dito 1.3.1, avec isolation en sous face au droit des logements, par flocage ou panneaux de fibrastyrène ou équivalent, épaisseur selon définition par le BET thermique.

1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION

1.4.1 Entre pièces principales

Cloisons sèches, de type PLACOPLAN, PREGYMETAL ou équivalent, épaisseur 50mm, composée d'une âme alvéolaire et de parements par plaques de plâtre.

1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service

Dito 1.4.1.

Parement par plaques hydrofuges et protection en pied de cloison pour les salles de bains et salles d'eau.

1.5 **ESCALIERS**

1.5.1 Escaliers d'étages

Escaliers en béton armé, de type préfabriqué ou coulé en place.

Finition des marches et contremarches en béton lissé.

1.5.2 Escaliers de secours

Sans objet.

1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

1.6.1 Conduit de fumée des parties privatives

Sans objet

1.6.2 Conduits de ventilation des parties privatives

Système de ventilation mécanique contrôlée collective :

- conduits verticaux et horizontaux réalisés en acier galvanisé.

Gaines verticales d'habillage et de protection des conduits, dito 1.6.1.

Soffites d'habillage et de protection des conduits horizontaux réalisés en plaques de parement plâtre sur ossatures métalliques, comprenant des laines minérales.

1.6.3 Conduits d'air frais

Sans objet.

1.6.4 Conduits de fumée de chaufferie

Sans objet.

1.6.5 Ventilation haute de la chaufferie

Sans objet.

1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

1.7.1 Chutes d'eaux pluviales

Par canalisation en zinc, en aluminium ou PVC, en façades des bâtiments ou en gaines techniques. Barbacanes en sol des balcons

1.7.2 Chutes d'eaux usées

Colonnes de chutes des eaux usées et des eaux vannes en PVC, cheminement dans les gaines techniques secondaires.

Colonnes de récupération des eaux usées et des eaux vannes réalisées en PVC dans les gaines techniques ou directement depuis le plancher RDC.

1.7.3 Canalisations en sous-sols

Canalisation de récupération des eaux usées et eaux vannes en PVC dans les gaines techniques ou directement depuis le plancher RDC.

1.7.4 Branchements aux égouts

Raccordement au réseau EU/EV en limite de propriété.

Raccordement au réseau EP en limite de propriété.

1.8 TOITURE

1.8.1 Charpente, couverture et accessoires

Charpente en bois, de type industrielle ou traditionnelle, comprenant le traitement des bois. Couverture en zinc, ou bac acier ou équivalent.

1.8.2 Etanchéité et accessoires

Etanchéité pour toiture terrasse technique sur support dalle béton dito 1.3.2, comprenant isolation thermique selon définition du BET thermique.

1.8.3 Souches de cheminée, ventilations et conduits divers

Sorties de toiture pour les conduits collectifs pour les évents de chutes EU/EV, pour les sorties VMC.

1.8.4 Isolation

Isolation sous toiture selon définition par le bureau d'étude thermique.

2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

2.1 SOLS ET PLINTHES

2.1.1 Sols et plinthes des pièces principales

Carrelage en grès émaillé, dans la gamme série House de chez PIUBELL'ARTE ou équivalent :

- dimension 45x45cm, classement U3P3
- pose sur isolant thermo acoustique ou sur résilient phonique, selon l'étage,
- pose droite, comprenant plinthes assorties.

Pour les chambres :

Sol stratifié de chez PERGO ou PIUBELL'ARTE équivalent :

Pose flottante, plinthes assorties.

2.1.2 Sols et plinthes des pièces de services

Dito 2.1.1. hors dressing donnant sur chambre

2.1.3 Sols et plinthes des entrées et dégagements

Dito 2.1.1.

2.1.4 Sols des balcons, loggias, terrasses

Finition des dalles béton de type bouchardée ou dalles sur plots ou terrasse bois (suivant détail architecte) choix Promologis.

2.2 REVETEMENTS MURAUX (autres que enduits, peintures, papiers peints et tentures)

2.2.1 Revêtements muraux des pièces de service (cuisine, salle d'eau et salle de bains)

a) Cuisine

Pose de faïence 20x20cm blanche au droit du meuble évier 120cm, compris retour si nécessaire sur 60cm de hauteur

b) Salle de bains et salle d'eau

Carreaux de faïence de format dans les gammes de chez PIUBELL'ARTE, format 20x50cm, :

- au pourtour des baignoires et des douches, pose hauteur d'huisserie
- pose collée, traitement étanche préalable, comprenant les joints.

2.2.2 Revêtements muraux des autres pièces

Sans objet.

2.3 PLAFONDS (sauf peintures)

2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Sans objet

2.3.2 Plafonds des loggias

Sans objet

2.3.3 Sous-face balcons

sans objet

2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Menuiseries extérieures, châssis, fenêtres et portes fenêtres en PVC ou aluminium (teinte conforme au Permis de Construire) :

- double vitrage isolant selon définition dans étude thermique, en conformité avec la règlementation thermique et le classement acoustique des façades,
- coffres de volets roulants de type monobloc avec les menuiseries.

2.4.2 Menuiseries extérieures des pièces de services

Dito 2.4.1

2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS

2.5.1 Pièces principales

Volets roulants électriques en lames PVC ou Alu double paroi, de type monobloc avec les menuiseries équipées.

2.5.2 Pièces de services

Pour les menuiseries dans les salles d'eau, salles de bains et/ou WC, les vitrages seront translucides.

2.6 MENUISERIES INTERIEURES

2.6.1 Huisseries et bâtis

Huisseries des portes d'entrées et/ou palières de type métalliques à peindre.

2.6.2 Portes intérieures

Portes à âme alvéolaire de 40mm d'épaisseur, de couleur blanche, finition laquée lisse d'usine de type MALERBA ou SVEDEX équivalent.

Quincaillerie : béquille double de chez ASSA ABLOY ou équivalent et butoirs de porte assortis. Serrure à mortaiser avec bec de canne à condamnation pour les salles de bains, salles d'eau et WC.

2.6.3 Impostes en menuiseries

Les impostes seront réalisées dans le même matériau que le cloisonnement.

2.6.4 Portes d'entrée

Porte à âme pleine et parement en fibres MDF à peindre, finition rainurée ou lisse, référence de chez MALERBA ou équivalent :

- serrure 3 points, béquilles doubles de chez ASSO ABLOY,
- finition à peindre.

2.6.5 Portes de placards

Porte en panneau de particules à parement mélaminé décor frêne ou lisse de 10 mm d'épaisseur, de type SOGAL, KENDOORS ou équivalent :

- portes coulissantes pour les placards d'une largeur supérieure à 1.00m
- portes battantes pour les placards d'une largeur inférieure à 1.00m.

Pose des portes sur socle dans les chambres.

2.6.6 Portes des locaux de rangement

Dito 2.6.2

2.6.7 Moulures et habillage

Sans objet.

2.6.8 Divers / gaines / soffites et ou faux plafonds

Selon plan : pour dévoiement de réseaux. Hauteur minimale sous faux-plafond : 2.00m.

2.7 SERRURERIE ET GARDE-CORPS

2.7.1 Garde-corps et barres d'appui

Garde-corps à structure métallique, finition par thermolaquage.

2.7.2 Grilles de protection des baies

Sans objet.

2.7.3 Ouvrages divers

Séparatifs des balcons/terrasses à structure en aluminium ou acier, finition par thermolaquage.

2.8 PEINTURES

2.8.1 Peintures extérieures et vernis :

2.8.1.1 Sur menuiseries

Sans objet (menuiseries PVC).

2.8.1.2 Sur fermetures et protections

Sans objet.

2.8.1.3 Sur serrureries

Sans objet.

2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds des loggias, sous-face et rives des balcons

Sans objet.

2.8.1.5 Façades

Sans objet.

2.8.2 Peintures intérieures :

2.8.2.1 Sur menuiseries

Travaux préparatoires sur support bois :

- application de deux couches de peinture glycéro blanche.

2.8.2.2 Sur murs

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

• Dans les pièces sèches :

- Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable

• Dans les pièces humides :

Peinture lisse, finition velours, acrylique blanche 2 couches sans COV lavable.

2.8.2.3 Sur plafonds

Travaux préparatoires sur support plâtre ou béton.

• Dans les pièces sèches et cuisine :

- projection d'une gouttelette blanche finition grain fin

• Dans les pièces WC, SDB et SDE :

- projection d'une gouttelette blanche finition grain fin,
- application de deux couches de peinture acrylique, sans COV, aspect satiné.

• En sous face des balcons ou loggias :

- Application d'une peinture pliolithe selon choix architecte

2.8.2.4 Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Brossage, dégraissage et application de deux couches de peinture glycéro blanche. Les radiateurs seront livrés peints d'usine, teinte blanche.

2.8.2.5 Escalier bois

Sans objet.

2.9 **EQUIPEMENTS INTERIEURS**

2.9.1 Equipements ménagers

2.9.1.1 Bloc-évier robinetterie

Evier en inox de type FRANKE ou équivalent, à deux cuves et un égouttoir, sur meuble.

- poubelle pour tri sélectif,
- robinetterie mitigeur, gamme OKYRIS de chez PORCHER ou similaire.

2.9.1.2 Appareils et mobilier

Meuble vasque dans les salles de bains, référence GB Négoce ou équivalent, largeur selon plans.

- meuble équipé d'un tiroir au minimum,
- miroir avec applique(s) à LED.

2.9.1.3 Evacuation des déchets

Poubelles pour tri sélectif intégrées dans les meubles sous évier, dito 2.9.1.1.

2.9.1.4 Armoire et sèche linge

Sans objet.

2.9.2 Equipements sanitaires et plomberie

2.9.2.1 Distribution d'eau froide

Distribution de chaque logement depuis les gaines techniques palières :

- dispositif de manchette prévu pour la pose ultérieure des compteurs individuels,
- robinet d'arrêt situé au niveau des nourrices des logements.

Distribution intérieure par tubes cuivre ou PER, pose encastrée :

nourrices de distribution situées selon les préconisations du BE Fluides

2.9.2.2 Production et distribution d'eau chaude collective et comptage

Pompes à chaleur collective de type air / air ou air / eau.

2.9.2.3 Production et distribution d'eau chaude individuelle

Sans objet

2.9.2.4 Evacuations

Evacuation des appareils sanitaires par canalisations en tube PVC, de Ø appropriés, pose en apparent, jusqu'aux gaines techniques secondaires.

Colonne de chutes dans les gaines techniques secondaires, en tube PVC, prolongement des canalisations jusqu'en toiture pour évents.

2.9.2.5 Distribution de gaz

Sans objet

2.9.2.6 Branchements en attente

Les emplacements lave-vaisselle (LV) ou lave-linge (LL) sont indiqués sur les plans (électroménager non fourni).

Les attentes (alimentation et évacuation) seront situées au droit de l'emplacement ou à proximité de celui-ci.

2.9.2.7 Appareils sanitaires

Appareils NF ou CE.

a) Baignoires

Baignoire en acier émaillé de chez ROCA ou équivalent, dimension 170x70cm, couleur blanche :

- robinetterie mitigeuse système bains/douches, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible lisse et plastifié, finition chromée,
- vidage automatique.

b) Receveurs de douche

Receveur de douche extra plat en céramique, dimension 90x120 cm, couleur blanche suivant réglementation PMR :

robinetterie mitigeuse, à économiseur d'eau, avec barre de douche et flexible, finition chromée,

c) Vasque ou lavabo

Dito 2912

d) Bidet

Sans objet.

e) Lave-mains

Sans objet.

f) Bloc cuvette-réservoir

Bloc WC avec cuvette sur pied et réservoir attenant, en céramique blanche :

- mécanisme de chasse d'eau silencieux, bouton poussoir à deux positions (3/6 litres), robinet d'arrêt,
- abattant double rigide en PVC blanc.

2.9.2.8 Robinetterie

Robinetterie mitigeur, gamme OKYRIS de chez PORCHER ou similaire.

Certification NF ou CE.

2.9.2.9 Accessoires divers

a) Pour les baignoires

Trappe de visite non jointée intégrée dans le tablier.

b) Receveur de douche

Sans objet.

2.9.3 Equipements électriques :

2.9.3.1 Type d'installation

Installation électrique conforme aux normes NF C14-100 et NF C15-100 et la règlementation PMR.

2.9.3.2 Puissance à desservir

Suivant études et type de chauffage.

2.9.3.3 Equipement de chaque pièce

Appareillage de référence OVALIS de chez SCHNEIDER ELECTRIC ou équivalent,

a) Entrée

Un point lumineux en plafond (douille DCL), sur simple allumage,

Un PC 10/16A 2P+T,

Un tableau abonné avec protection des circuits (suivant plan, position possible dans une autre pièce), compris compteur électrique.

b) Cuisine

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Un point lumineux en applique au dessus de l'évier, commande de type simple allumage, avec linolite, Une ou deux sorties 16A+T pour machines à laver (selon plans),

Une sortie de cable 32A+T (plaque de cuisson),

Six PC 10/16A 2P+T (compris une hotte et un micro-ondes), dont une à hauteur de l'interrupteur.

c) Séjour

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Un PC 10/16A 2P+T par tranche de 4 m² de surface de séjour, dont une à hauteur de l'interrupteur, ou selon norme en vigueur.

Une prise RJ45 grade 3 TV + conjoncteur Télécom (RJ45).

d) Chambres

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage,

Trois PC 10/16A 2P+T, sauf chambre principale avec une 4ième prise à hauteur de l'interrupteur,

Une prise RJ45 grade 3 TV pour la chambre principale,

Une prise RJ45 pour les autres chambres.

Selon norme en vigueur

e) Salle de bain/salle d'eau

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande de type simple allumage, Une alimentation pour éclairage meuble vasque, commande de type simple allumage, Une PC 10/16A 2P+T et une à hauteur de l'interrupteur pour la sdb ou sde principale, Une sortie 16A+T pour machine (si l'emplacement est prévu dans la SDB ou SDE). Selon norme en vigueur

f) WC

Un point lumineux (douille DCL), commande sur simple allumage, Une PC 10/16A 2P+T à hauteur de l'interrupteur dans le WC principal. Selon norme en vigueur

g) Dégagement

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande sur simple allumage ou va et vient selon longueur du dégagement,

Un PC 10/16A 2P+T.

Selon norme en vigueur

h) Pièce rangement/cellier

Un point lumineux en plafond (douille DCL), commande sur simple allumage,

Un PC 10/16A 2P+T.

Selon norme en vigueur

i) Balcons/loggias (un par logement):

Un point lumineux en applique avec hublot étanche, commande sur simple allumage depuis séjour avec interrupteur lumineux,

Une prise étanche.

j) Box niveau sous-sol:

sans objet

2.9.3.4 Sonnerie de porte palière

Sans objet

2.9.4 Chauffage, cheminées, ventilations :

2.9.4.1 Type d'installation

- Electrique
- PAC avec SPLIT dans les séjours uniquement

2.9.4.2 Températures garanties dans les diverses pièces par une température minima extérieure de -5°C

séiour: 19°C

- chambres et cuisine : 18°C

salle de bain, salle d'eau et WC : 21°C

2.9.4.3 Appareils d'émission de chaleur

Pour les séjours :

Chauffage par mono-split air/air mural bloqués en chaud dans les séjours/cuisine avec unités extérieures par air de marque FUJITSU/ ATLANTIC ou équivalent

L'unité intérieure de traitement d'air sera équipée d'une commande locale permettant le réglage individuel des paramètres de confort : mode de fonctionnement, température, débit de ventilation, ainsi que leur programmation

Pour les chambres :

Chauffage par panneaux rayonnants électriques type ABELIA de chez ATLANTIC ou techniquement équivalent, Coefficient d'aptitude = 0.10

Les appareils sont de Marque NF Electricité Performance 2 étoiles (ou équivalent Marque NF Electricité Performance catégorie C) avec thermostats électroniques assurant a minima les 6 ordres (Confort, Confort -1°C, Confort -2°C, Eco, Hors gel, Arrêt).

Pour les salles de bains et salles d'eau :

- Chauffage par sèche-serviettes électriques type modèle DEVO de chez ATLANTIC ou techniquement équivalent, Coefficient d'aptitude = 0,10 Les sèche-serviettes devront être IP44 minimum et de classe II.
- Les sèche-serviettes sont de Marque NF Electricité Performance 2 étoiles (ou équivalent Marque NF Electricité Performance catégorie C) avec thermostat électronique

2.9.4.4 Conduits de fumée

Sans objet

2.9.4.5 Conduits et prises de ventilation

Ventilation mécanique contrôlée de type collective simple flux.

- extraction de l'air vicié dans les pièces humides (cuisine, SDB, SDE et WC) par bouches hygroréglables B branchées sur secteur.

2.9.4.6 Conduits et prises d'air frais

Les prises d'entrée d'air individuelles seront intégrées dans les menuiseries extérieures des pièces principales (séjour et chambres) ou en façade :

- dispositif conforme à la règlementation thermique et acoustique en vigueur.

2.9.5 Equipement intérieur des placards et pièces de rangement :

2.9.5.1 Placards

Aménagements réalisés en panneaux mélaminés épaisseur 19mm, blanc, avec les chants apparents blancs.

Pour les placards d'une largeur de 1,20m maximum :

- aménagement de type penderie sous tablette chapelière.

Pour les placards d'une largeur supérieure à 1,20m :

- une séparation verticale, positionnée selon le cas à la moitié ou au tiers de la largeur du placard,
- une tablette chapelière à une hauteur de 1,80m,
- sur une moitié ou les 2/3 de largeur, aménagement de type penderie,
- sur une moitié ou le tiers restant, aménagement de quatre étagères sur la hauteur disponible, comprenant crémaillères métalliques ou taquets.

2.9.5.2 Pièces de rangement

Pas d'aménagement prévu.

2.9.6 Equipements de télécommunications :

2.9.6.1 Télévision

Une prise RJ45 dans le séjour et dans la chambre principale.

Abonnement à la charge du copropriétaire.

Selon norme en vigueur

2.9.6.2 Téléphone

Un conjoncteur téléphonique (RJ45) dans le séjour, et dans les deux premières chambres la cas échéant..

Selon norme en vigueur

2.9.6.3 Commande d'ouverture de la porte principale d'entrée de l'immeuble

Interphonie par système intratone ou équivalent.

2.9.7 Autres équipements

sans objet

3 ANNEXES PRIVATIVES

3.1 CELLIERS, CAVES

3.1.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.1.2 Plafonds

Sans objet.

3.1.3 Sols

Sans objet.

3.1.4 Portes d'accès

Sans objet.

3.1.5 Ventilation naturelle

Sans objet.

3.1.6 Equipement électrique

Sans objet.

3.2 BOX ET PARKINGS COUVERTS

3.2.1 Murs ou cloisons

Sans objet.

3.2.2 Plafonds

Sans objet.

3.2.3 Sols

Sans objet.

3.2.4 Portes d'accès

Le parkins sous-sol est équipé :

- porte principale d'accès au garage depuis l'extérieur sera manœuvrée électriquement par télécommande (une par stationnement).

3.2.5 Ventilation naturelle

Ventilation naturelle par système de ventilation haute et basse conforme réglementation.

3.3 PARKINGS EXTERIEURS

3.3.1 Sol

Sans objet.

3.3.2 Délimitation au sol

Sans objet.

3.3.3 Système de repérage

Sans objet.

3.4 JARDINS ET CLOTURES

3.4.1 Plantations d'arbres et arbustes à fleurs

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

3.4.2 Engazonnement

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

3.4.3 Clôtures sur piétonnier

Sans objet.

3.4.4 Clôtures entre jardins mitoyens

Sans objet.

3.4.5 Clôtures avec les propriétés voisines

Clôture maille rigide hauteur 1m80

4 PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'OPERATION

4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE

4.1.1 Sols

Accès extérieur au rez-de-chaussée en dalles sur plot.

4.1.2 Parois

Revêtement peinture type pliolythe suivant projet de décoration.

4.1.3 Plafonds

Peinture type pliolythe.

4.1.4 Eléments décoratifs

Sans objet.

4.1.5 Portes d'accès et système de fermeture, appel des occupants de l'immeuble

Portes suivant plans, remplissage en tôle pleine ou tôle déployée selon plan, ouverture commandée par platine ou badge vigik suivant plan et fermée par ventouse électrique.

4.1.6 Boîtes aux lettres

Ensemble de boîtes aux lettres en batteries, conformes aux normes de « La Poste » et à la réglementation PMR.

- emplacements susceptibles d'être modifiés selon imposition des services postaux.

4.1.7 Tableau d'affichage

Sans objet.

4.1.7 Chauffage

Sans objet.

4.1.9 Equipement électrique

Appliques suivant projet de décoration conçu par l'architecte.

4.2 CIRCULATIONS DU REZ-DE-CHAUSSEE ET ETAGES

4.2.1 Sols

Au niveau RDC, dalles sur plot sur étanchéité.

Coursives dans les étages équipées de revêtement en lame bois.

Dans les sas de gaines palières carrelage en grès cérame

4.2.2 Murs

Dans les sas des étages revêtement muraux décoratifs ou peinture lisse selon choix architecte.

Dans les coursives plaquettes en terre cuite ou enduit selon plans de façade.

4.2.3 Plafonds

Plafond béton ou placo peint, teinte au choix de l'architecte.

4.2.4 Eléments décoratifs

Sans objet.

4.2.5 Chauffage

Sans objet.

4.2.6 Portes de gaines techniques

Portes bois peintes.

4.2.7 Equipement électrique

Eclairage par appliques murales ou plafonnier sur détecteur de présence.

4.3 CIRCULATIONS EN SOUS-SOL

4.3.1 Sols

Finition brute.

4.3.2 Murs

Finition brute.

4.3.3 Plafonds

Finition brute ou Isolation en sous face de plafond, type flocage ou panneaux agrafés, en fonction de l'étude thermique.

4.3.4 Portes d'accès

Porte âme pleine et parements en fibres de bois, peinte, avec ferme porte :

4.3.5 Rampe d'accès pour véhicules

Finition béton brute.

4.3.6 Equipement électrique

Eclairage par appliques murales ou plafonnier fluos sur détecteurs de présence :

4.3 CAGES D'ESCALIERS

4.4.1 Sols des paliers

Peinture de sol pour les escaliers en cage fermée en superstructure sinon dito 4.2.1. Béton brut pour les escaliers en infrastructure

4.4.2 Murs

Enduit projeté grain fin pour les escaliers dans une cage fermée en superstructure sinon dito 4.2.2. Béton brut pour les escaliers en infrastructure.

4.4.3 Plafonds

Enduit projeté grain fin pour les escaliers en superstructure.

Béton brut pour les escaliers en infrastructure.

4.4.4 Escaliers (marches, contremarches), limons, plinthes, garde-corps, sous-face de la paillasse

Escaliers d'accès aux étages en béton de type préfabriqué, marches non jointives aux murs de façade. Finition de type béton brut. Nez de marches et bandes d'alerte conformément à la règlementation PMR.

4.4.5 Chauffage, ventilation

Sans objet.

4.4.6 Eclairage

Eclairage par appliques murales commandes par détecteurs de présence sur minuterie,

- niveau d'éclairement à atteindre conforme à la règlementation PMR.

4.5 LOCAUX COMMUNS

4.5.1 Local à vélos

Emplacement extérieur couvert et clos, localisation selon plan.

4.5.2 Buanderie collective

Sans objet.

4.5.3 Séchoir collectif

Sans objet.

4.5.4 Locaux de rangement et d'entretien

Sans objet.

4.5.5 Locaux sanitaires

Sans objet.

4.6 LOCAUX SOCIAUX

Sans objet.

4.7 LOCAUX TECHNIQUES

4.7.1 Local de réception des ordures ménagères

Carrelage au sol et faïence hauteur 1.50m avec syphon de sol, robinet de puisage, reste mur et plafond brut de finition, éclairage par hublot étanche sur détecteur ou minuterie.

4.7.2 Chaufferie

Production d'eau chaude ECS par PAC collective (local positionné dans le bâtiment C).

4.7.3 Sous-station de chauffage

Sans objet.

4.7.4 Local des surpresseurs

Sans objet.

4.7.5 Local transformateur EDF

Sans objet. Selon exigences Enedis

4.7.6 Local machinerie d'ascenseur

Sans objet.

4.7.7 Espace ventilation mécanique

Espace en toiture terrasse technique étanchée au dessus des paliers au dernier étage.

4.8 **CONCIERGERIE**

4.8.1 Composition du local

Sans objet.

4.8.2 Equipements divers

Sans objet.

5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE

5.1 <u>ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES</u>

Sans objet.

Porte rdc inox, portes étages peintes.

5.2 CHAUFFAGE – EAU CHAUDE

5.2.1 Equipement thermique de chauffage :

5.2.1.1 Production de chaleur

Sans objet

5.2.1.2 Régulation automatique

Sans objet.

5.2.1.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.1.4 Accessoires divers

Sans objet.

5.2.1.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.2.2 Service d'eau chaude :

5.2.2.1 Production d'eau chaude

Production d'eau chaude ECS par PAC collective (local positionné dans le bâtiment C).

5.2.2.2 Réservoirs

Sans objet.

5.2.2.3 Pompes et brûleurs

Sans objet.

5.2.2.4 Comptage général

Sans objet.

5.2.2.5 Colonnes montantes

Sans objet.

5.3 <u>TELECOMMUNICATION</u>

5.3.1 Téléphone

Installation complète dans les gaines techniques palières, en attente de raccordement concessionnaire. Conforme aux normes en vigueur.

Fourreaux pour la fibre optique en attente depuis les gaines palières jusqu'au tableau électrique individuel des logements. Fibre optique, baies de dérivation/brassage et branchements divers non fournis.

5.3.2 Antennes TV et radio

La réception TV, TNT et téléphonie sera assurée par la fibre :

2 Prises RJ45 dans le séjour

1 Prise RJ45 si cuisine fermée

1 Prise RJ45 dans les deux premières chambres pour TV et téléphone

Pas de d'installation satellite prévue

5.4 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Local prévu à cet effet.

5.5 VENTILATION DES LOCAUX

Ventilation mécanique contrôlée simple flux pour le local Ordures ménagères.

5.6 **ALIMENTATION EN EAU**

5.6.1 Comptage général

Un comptage général d'eau froide pour la résidence, situé dans la niche compteur d'eau (implantation à définir avec le concessionnaire).

5.6.2 Surpresseurs, réducteurs et régulateurs de pression, traitement de l'eau

Régulation de pression, si nécessaire. Installation conforme aux exigences techniques et règlementaires.

5.6.3 Colonnes montantes

Situés dans les gaines techniques palières :

système anti-bélier en tête de colonne.

5.6.4 Branchements particuliers

Distribution eau de chaque logement depuis les gaines techniques palières :

- dispositif de manchette prévu pour la pose ultérieure des compteurs individuels,
- robinet d'arrêt situé au niveau des nourrices des logements.

5.6.5 Signalétique

Sans objet.

5.7 ALIMENTATION EN GAZ

5.7.1 Colonnes montantes

Sans objet

5.7.2 Branchement et comptages particuliers

Sans objet

5.7.3 Comptage des services généraux

Sans objet.

5.8 ALIMENTATION EN ELECTRICITE

5.8.1 Comptage des services généraux

Situés dans les gaines techniques palières services généraux.

5.8.2 Colonnes montantes

Situés dans les gaines techniques palières EDF.

5.8.3 Branchements et comptages particuliers

Colonnes situées dans les gaines techniques palières EDF :

- liaison jusqu'au disjoncteur dans l'entrée de chaque logement,
- comptage électrique avec télé report situé dans le tableau électrique du logement.

6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS

6.1 VOIRIE ET PARKINGS

6.1.1 Voirie d'accès

Voiries de type partagées véhicules/piétons :

en enrobé grenaillé ou enrobé ou béton balayé ou désactivé pour la partie circulation piétonne.

6.1.2 Trottoirs

en béton balayé.

6.1.3 Parkings visiteurs

En enrobé.

6.2 CIRCULATION DES PIETONS

6.2.1 Chemin d'accès aux entrées, emmarchements, rampes, cours

en béton balayé ou en stabilisé ou désactivé

6.3 ESPACES VERTS

6.3.1 Plantations d'arbres, arbustes et fleurs

Aménagement des abords conformément au plan d'aménagement du paysagiste.

6.3.2 Engazonnement

Suivant plan d'aménagement du paysagiste.

6.3.3 Arrosage

Arrosage de type goutte à goutte pour les haies, les arbres et arbustes.

6.3.4 Bassins décoratif

sans objet

6.3.5 Chemins de promenade

Cheminements piétons, selon plans des aménagements :

- en béton balayé, ou désactivéen stabilisé.

6.4 AIRES DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS

6.4.1 Sol

Sans objet.

6.4.2 Equipements

Sans objet.

6.5 ECLAIRAGE EXTERIEUR

6.5.1 Signalisation de l'entrée de la résidence

Eclairage extérieur par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellules photoélectriques :

les degrés d'éclairement seront conformes à la normes PMR.

6.5.2 Eclairage des voiries, espaces verts, jeux et autres

Eclairage réalisé par appliques, bornes basses et/ou candélabres, sur cellules photoélectriques :

- les degrés d'éclairement seront conformes à la norme PMR.

6.6 CLOTURES

6.6.1 Sur rue

Sans objet.

6.6.2 Avec la propriété voisine

Clôture maille rigide hauteur 1m80.

6.7 RESEAUX DIVERS

6.7.1 Eau

Raccordement au réseau général de la ville.

6.7.2 Gaz

sans objet

6.7.3 Electricité (poste de transformation extérieur)

Raccordement au réseau général ErDF.

6.7.4 Postes incendie, extincteurs

Selon la règlementation incendie.

6.7.5 Eqouts

Evacuation au réseau général de la ville.

6.7.6 Epuration des Eaux

Sans objet.

6.7.7 Télécommunications

Raccordement au réseau général effectué par concessionnaire.

6.7.8 Drainage du terrain

Sans objet.

6.7.9 Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement sur le terrain, espaces verts, aires, cours et ieux

Evacuation des eaux de pluie et de ruissellement selon règlementation de la ville.

NOTA:

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit de modifier certains détails dans la mesure où, en cours de travaux, apparaît une obligation technique ou une possibilité d'amélioration. La présente notice indique des noms de marques et des types de fournitures et matériaux choisis selon des critères de qualité définis. Si ceux-ci étaient indisponibles ou si leur approvisionnement n'était pas compatible avec le bon déroulement des travaux, le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'adopter d'autres types ou marques dans la mesure où ils apportent des performances au moins équivalentes aux caractéristiques de base. Les tolérances d'usage seront admises en ce qui concerne les dimensions et surfaces.

Fait à Toulouse, le ...